

NOTICE INSCRIPTION

FONDATION LEONIE CHAPTAL- FORMATION CONTINUE



FORMATION AUX ASPIRATIONS ENDOTRACHEALES

Le bulletin d'inscription accompagné des pièces justificatives est à retourner à :
formation.continue@fondation-chaptal.fr

PIECES A FOURNIR

- Une photocopie recto-verso de votre CNI (Carte Nationale d'Identité) ou de votre Passeport en cours de validité et lisible, sur laquelle vous noterez « *certifiée sur l'honneur conforme à l'original* », datée et signée

Si vous êtes de nationalité étrangère (hors CEE), joindre une photocopie de votre titre de séjour, sur laquelle vous noterez « *certifiée sur l'honneur conforme à l'original* », datée et signée.

- Si vous êtes titulaire d'un **certificat ou diplôme professionnel** : joindre une photocopie sur laquelle vous noterez « *certifiée sur l'honneur conforme à l'original* », datée et signée
- Une **attestation d'assurance maladie** (CPAM) en cours de validité à la date d'entrée en formation
- Une **attestation de prise en charge** par votre employeur ou organisme financeur si vous en bénéficiez
- L'attestation médicale d'aptitude et de vaccinations complétée, signée et comportant le cachet** du médecin

Nous attirons votre attention sur le fait qu'un schéma complet de vaccination contre l'Hépatite B peut dans certains cas aller jusqu'à 6 injections. Le délai est donc à prendre en considération pour l'inscription. Sauf contre-indication à la vaccination justifiée par un certificat médical, aucun stage ne pourra être réalisé sans qu'un médecin n'ait attesté du schéma vaccinal complet du stagiaire.

CONDITIONS POUR LA REALISATION DU STAGE

Aucun participant ne pourra effectuer son stage s'il n'est pas à jour des vaccinations obligatoires et sans avoir fourni l'attestation médicale complétée, signée et comportant le cachet du médecin.

TENUE PROFESSIONNELLE

Une tenue professionnelle sera nécessaire pour effectuer votre stage.

Si vous possédez une tenue professionnelle, merci de venir sur le lieu de stage muni de votre tenue propre et de chaussures adaptées. Si vous n'en possédez pas, une tenue professionnelle pourra vous être prêtée par le lieu de stage.